

REGLE 5 LES REMISES EN JEU DU BALLON

A – LES COUPS D’ENVOI

1 – Définition

C’est un coup de pied placé. C’est la procédure pour débiter la rencontre ou reprendre le jeu :

- ▶ au commencement de la partie par l’équipe ayant perdu le tirage au sort, appelé « t au s », (l’autre équipe ayant choisi le but en direction duquel elle attaquera durant la première période),
- ▶ au début de la seconde période, par l’autre équipe,
- ▶ après un but marqué, par l’équipe ayant encaissé le but.

2 – Mode d’exécution

Le ballon est posé à terre, immobile sur le point central.

Tous les joueurs, **à l’exception du joueur donnant le coup d’envoi**, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain.

Les joueurs de l’équipe n’exécutant pas le coup d’envoi doivent se trouver à 9,15 mètres du ballon tant que celui-ci n’est pas en jeu.

L’arbitre donne le signal du **coup d’envoi obligatoirement par un coup de sifflet**.

Le ballon est en jeu dès qu’il a **été botté et a clairement bougé**, dans n’importe quelle direction, sans qu’une faute soit commise.

3 – Ce qui n’est pas permis

Tant que le ballon n’a pas été botté et n’a pas clairement bougé, le jeu n’est pas commencé, et en cas de faute, l’arbitre doit faire recommencer le coup d’envoi.

Selon les circonstances, il adressera un rappel à l’ordre, une sortie temporaire, un avertissement ou une exclusion au joueur fautif.

Si le joueur donnant le coup d’envoi joue le ballon une seconde fois avant que celui-ci n’ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé à l’équipe adverse, à l’endroit où la faute a été commise (sauf dans la surface de but : disposition II – 8 – C – 2).



DISPOSITION 1 – 5 – A – 1

Un but peut **être marqué directement** sur coup d'envoi, dans le but adverse. Si le ballon entre directement dans **le but du joueur donnant le coup d'envoi**, un **coup de pied de coin** sera accordé à l'adversaire.

DISPOSITION 1 – 5 – A – 2

L'équipe favorisée par le sort aura le droit de choisir le camp en direction duquel elle attaquera en première période. L'autre équipe donnera le coup d'envoi.

DISPOSITION 1 – 5 – A – 3

Après la mi-temps, les équipes changeront de camp et le coup d'envoi sera donné par un joueur de l'équipe qui n'a pas bénéficié du coup d'envoi au commencement de la partie.

Précisions : un coup de **pied placé** doit être donné à **l'endroit fixé par la règle** (coup de pied de but, coup de pied de coin, coup de pied de réparation et coup d'envoi). Un **coup franc** est donné à l'endroit où la **faute a été commise**.

DISPOSITION I – 5 – C – 2

Lorsqu'une rentrée de touche n'est pas exécutée rapidement et qu'un joueur adverse n'est pas à distance ou s'avance à moins de neuf mètres quinze pendant l'exécution de la rentrée de touche, l'arbitre se devra d'intervenir pour inviter ce joueur à se placer à la distance réglementaire. En cas de difficulté ou de récidive, l'arbitre appliquera la règle des dix mètres.

DISPOSITION I – 5 – C – 3

Si la rentrée de touche ne se fait pas au bon endroit ou est mal exécutée par le botteur, la remise en jeu sera à refaire par l'équipe adverse.

DISPOSITION I – 5 – C – 4

Si le joueur faisant la remise en jeu rejoue le ballon avant un autre joueur, l'arbitre accordera un coup-franc indirect à l'équipe adverse à l'endroit où il a retouché le ballon. S'il le retouche de la main, l'arbitre accordera un coup-franc direct ou un coup de pied de réparation.

DISPOSITION I – 5 – C – 5

Le règlement des compétitions départementales peut autoriser la rentrée de touche à la main.

D – LA RENTREE DE TOUCHE A LA MAIN

1 – Définition

Quand le ballon aura **entièrement** dépassé la ligne de touche, soit à terre, soit en l'air, la remise en jeu sera effectuée par un joueur de l'équipe adverse à celle du joueur ayant envoyé ce ballon à l'extérieur du terrain de jeu.

2 – Remise en jeu

Le joueur qui fait la remise en jeu devra :

- Faire face au terrain à l'endroit où le ballon est sorti,
- Avoir les pieds placés perpendiculairement ou parallèlement au terrain,
- Se tenir debout, une partie quelconque des deux pieds touchant le sol, sur la ligne de touche ou à l'extérieur de cette ligne,
- S'immobiliser obligatoirement au moment du lancer,
- Lancer le ballon des deux mains, depuis la nuque et par-dessus la tête, dans le champ de jeu, quelle que soit la direction.

Les adversaires doivent se trouver à **2 mètres** minimum du lieu de la rentrée de touche, jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

3 – Ce qui est autorisé ou non

- Le ballon doit être lâché, quand il se trouve au-dessus de la tête,
- En jeu aussitôt après avoir pénétré dans le champ de jeu,
- Ne pourra être rejoué par le lanceur qu'après avoir été touché par un autre joueur.

Le gardien de but ne peut pas toucher le ballon des mains directement sur la remise en jeu de son partenaire.

Un but ne peut pas être marqué directement sur rentrée de touche à la main.



DISPOSITION 1 – 5 – D – 1

Il n'y a pas de hors-jeu sur rentrée de touche à la main.

DISPOSITION 1 – 5 – D – 2

Lorsqu'un joueur effectue une rentrée de touche rapidement malgré la présence d'un adversaire situé à moins de deux mètres du lieu de la remise en jeu, l'arbitre ne doit pas intervenir.

DISPOSITION 1 – 5 – D – 3

Lorsqu'une rentrée de touche n'est pas exécutée rapidement et qu'un joueur adverse n'est pas à distance ou s'avance à moins de deux mètres pendant l'exécution de la rentrée de touche, l'arbitre se devra d'intervenir pour inviter ce joueur à se placer à la distance réglementaire. En cas de difficulté ou de récidive, l'arbitre appliquera la règle des dix mètres.

DISPOSITION 1 – 5 – D – 4

Lorsqu'un joueur effectue une rentrée de touche malgré la présence d'un adversaire situé à moins de deux mètres du lieu de la rentrée de touche et que cet adversaire détourne de la main, l'arbitre arrêtera le jeu sous réserve de l'avantage. Il sanctionnera le fautif d'un coup franc direct à l'endroit de la faute et d'une « sortie temporaire » pour comportement antisportif.

DISPOSITION 1 – 5 – D – 5

Lorsqu'un joueur faisant une rentrée de touche régulière lance violemment et intentionnellement le ballon contre la tête d'un adversaire, l'arbitre accordera un coup franc direct à l'équipe adverse à l'endroit où se trouve la victime. Si celle-ci se trouve dans la surface de réparation adverse, un coup de pied de réparation sera accordé à l'équipe de la victime. Le fautif sera exclu pour comportement violent.

DISPOSITION 1 – 5 – D – 6

Si la rentrée de touche ne se fait pas au bon endroit ou est mal exécutée par le lanceur, la remise en jeu sera à refaire par l'équipe adverse.

DISPOSITION 1 – 5 – D – 7

Si le joueur faisant la remise en jeu rejoue le ballon avant un autre joueur, l'arbitre accordera un coup-franc indirect à l'équipe adverse à l'endroit où il a retouché le ballon. S'il le retouche de la main, l'arbitre accordera un coup-franc direct ou un coup de pied de réparation.

DISPOSITION 1 – 5 – D – 8

La distance maximale à laquelle doit se trouver le joueur pour faire la remise en jeu est laissée à l'appréciation de l'arbitre.

E – LE COUP DE PIED DE BUT

1 – Définition

C'est un coup de pied placé accordé à l'équipe adverse quand un attaquant envoie le ballon à l'extérieur de la ligne de but, en dehors des montants.

2 – Remise en jeu

Le ballon est placé dans une partie quelconque de la surface de but, de manière à ne pas retarder le jeu.

Les adversaires se tiennent en dehors de la surface de réparation, jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Les partenaires se tiennent où bon leur semble, mais ne peuvent toucher le ballon qu'une fois celui-ci en jeu.

Le ballon, botté dans n'importe quelle direction, est en jeu dès qu'il a franchi directement la surface de réparation.

3 – Ce qui est autorisé ou non sur la remise en jeu

SITUATION	DECISION	
le ballon ne sort pas de la surface de réparation	coup de pied de but à refaire	
le ballon sort en ligne de touche	rentrée de touche équipe adverse	
le ballon pénètre dans le but adverse	but accordé	
le ballon pénètre dans son propre but	coup de pied de coin	
ballon retouché par le gardien botteur	coup franc indirect	même si le ballon pénètre dans son propre but
ballon retouché de la main par le gardien botteur en dehors de sa surface de réparation	coup franc direct	
ballon retouché du pied par le botteur	coup franc indirect	
ballon retouché de la main par le botteur	coup franc direct ou coup de pied de réparation	
remplaçant en surnombre arrête ou dévie le ballon	sortie temporaire, refoulement et balle à terre	
remplaçant non en surnombre arrête ou dévie le ballon du pied	sortie temporaire et coup franc indirect	
remplaçant non en surnombre arrête ou dévie le ballon de la main	sortie temporaire ou exclusion définitive, coup franc direct ou coup de pied de réparation	



DISPOSITION I – 5 – E – 1

Le coup de pied de but doit être recommencé s'il ne sort pas de la surface de réparation.

DISPOSITION I – 5 – E – 2

Sur coup de pied de but, un but marqué directement n'est valable uniquement que contre l'équipe adverse.

DISPOSITION I – 5 – E – 3

Il n'y a pas de hors jeu sur coup de pied de but.

F – LE COUP DE PIED DE COIN

1 – Définition

C'est un coup de pied placé accordé à l'équipe adverse quand le ballon est sorti par un **DEFENSEUR** au-delà de sa propre ligne de but, en dehors des montants.

2 – Remise en jeu

Le ballon est placé dans le quart de cercle, de rayon d'un mètre, du coin le plus proche.

Les adversaires se tiennent à au moins 9,15 mètres du ballon jusqu'à ce qu'il soit en jeu, les partenaires où bon leur semble.

Le ballon est botté directement dans le jeu par un joueur de l'équipe attaquante, qui ne peut le toucher deux fois consécutivement.

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a bougé.

Le drapeau de coin ne peut être enlevé pour permettre l'exécution du tir.





